

Date de dépôt : 28 novembre 2017

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Lisa Mazzone, Emilie Flamand-Lew, Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Yves de Matteis, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, François Lefort, Frédérique Perler pour l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les loisirs et en famille grâce à des tarifs attractifs

Rapport de majorité de M. François Lance (page 1)

Rapport de minorité de M. Mathias Buschbeck (page 8)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Lance

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission a étudié une nouvelle fois cette motion lors de sa séance du 7 novembre 2017 sous la présidence de M. Bernhard Riedweg et en présence de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, et de M. David Favre, directeur général des transports.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M^{me} Mélanie Maradan.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Le président rappelle que cette motion avait été renvoyée en commission lors de la séance plénière du 2 juin 2017 et que son traitement en commission avait été « gelé » dans l'attente du traitement en plénière des différents objets sur le financement des TPG.

Lors de la séance plénière du 2 juin 2017, trois amendements et sous-amendements avaient été déposés.

Le président lit le sous-amendement d'un député EAG (seconde invite) :

- *« à mettre en place, en concertation avec Unireso, une politique tarifaire des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre des déplacements de loisir grâce à deux mesures :*
 - *un ticket vaut pour deux personnes le soir dès 19 heures et le week-end ;*
 - *gratuité pour les moins de 18 ans. »*

La demande de modification du sous-amendement porte sur la gratuité pour les moins de 18 ans, et non plus pour les moins de 16 ans, en référence au projet de loi qui demande la gratuité pour les moins de 18 ans.

Un député PDC rappelle que cette motion avait été travaillée par la commission. Un amendement général avait été déposé et accepté par une majorité de la commission. C'est en plénière que ce projet avait été renvoyé en commission, justement par rapport aux trois amendements qui avaient été déposés en plénière. Le groupe PDC restera sur la version de la motion qui avait été travaillée en commission, avec l'amendement général qui stipule : *« à inciter Unireso à promouvoir les offres actuelles des transports publics favorisant leur utilisation par les familles dans le cadre des déplacements de loisirs ».*

Le député PDC rappelle, comme il a été dit par le président, que la motion avait été « gelée » au mois de septembre du fait de projets de lois sur le financement des TPG traités en plénière. Le PL déposé par les socialistes, le MCG et Ensemble à Gauche a été accepté en plénière. Ce PL prévoit un financement massif des TPG pour ces prochaines années et un retour aux prestations de 2014. Pour le groupe PDC, il n'est donc pas question d'aller plus en avant avec cette motion. Le groupe PDC s'en tiendra au texte de la motion d'origine travaillé en commission.

Un député PLR explique que son groupe a exactement la même position. Un travail avait déjà été fait, qui avait révélé les possibilités pour les familles de trouver un accommodement. Le PLR avait déploré le fait que les informations étaient insuffisantes pour que les familles puissent bénéficier de ces offres. Le PLR ne voit pas pourquoi la motion n'a pas été votée telle qu'elle était sortie de commission et s'opposera à tout amendement dans la mesure où plusieurs objets ont déjà été votés pour figer les tarifs des TPG. Il faudra sans doute rapidement revenir sur la loi votée récemment par le Grand Conseil assurant des compensations financières en cas de baisses de tarifs. Cependant, pour l'instant, ce qui a été valablement discuté (il y avait

consensus en commission pour cette modification) semble toujours de bon aloi au groupe PLR. Le PLR continuera dans cette direction-là concernant cette motion.

A la question d'une députée S, il est précisé que le sous-amendement du groupe EAG représente une deuxième invite à la motion.

L'auteur de ce sous-amendement précise qu'il reprend la forme de la première invite d'origine. Le texte initial proposait la gratuité pour les moins de 16 ans accompagnés d'un adulte, mais le député EAG propose la gratuité pour les moins de 18 ans en supprimant l'accompagnement par un adulte. Cette invite correspond au sens d'un PL déposé initialement par le groupe MCG et repris par le groupe EAG qui prônait la gratuité pour les moins de 18 ans. Ce PL avait été « gelé » avec l'accord des Verts. Dans la foulée de ce débat parlementaire, le député EAG avait déposé ce sous-amendement. Cependant, il revient volontiers et retire aujourd'hui son sous-amendement, pour le redéposer dans la forme qui figurait sur la M 2202-A dans sa version initiale telle que signée par le groupe des Verts.

A la question du président, le député EAG précise qu'il est prêt à revenir à l'amendement du groupe des Verts, qui tend à revenir à la version initiale de la motion. Il retire son sous-amendement et se rallie à l'amendement des Verts.

Une députée S précise que son groupe soutiendra l'amendement en question, pour revenir à l'invite initiale de cette motion, étant donné que les travaux de la commission ont montré que certaines personnes – dont notamment des usagers occasionnels – sont réticentes à utiliser les transports publics en famille le soir et week-end, car les billets TPG à l'unité sont chers. C'est pourquoi il est intéressant d'encourager l'utilisation de ce mode de transport pour les usagers occasionnels également. Aussi, comme il a déjà été dit et répété au sein de la commission, c'est pendant l'enfance qu'on se forge à de tels modes de transport. Pour l'avenir, il est donc nécessaire d'encourager les familles à voyager en transports publics avec leurs enfants. En ce sens, le groupe socialiste soutiendra pleinement cet amendement et le retour de l'invite initiale.

Un député MCG informe que son groupe se tiendra à la version votée en son temps, soit la motion 2202-A, amendée par la majorité qui stipule : « à inciter Unireso à promouvoir les offres actuelles des transports publics favorisant leur utilisation par les familles dans le cadre des déplacements de loisirs ». Le groupe MCG maintient cette motion amendée telle quelle. Il n'est pas satisfaisant de revenir aux propositions d'amendements de EAG et

des Verts. A l'heure actuelle, les TPG doivent mettre en avant les offres spécifiques avec des tarifs réduits existants.

Selon le même commissaire, les TPG ont été suffisamment chamboulés et il faut les laisser faire leur chemin. Le MCG ne souhaite pas entrer en matière quant à l'amendement d'un député S puisqu'un PL qui entre dans le cadre de cet amendement a été voté. Le groupe MCG propose que le groupe socialiste retire son amendement. Le MCG refusera tous les amendements qui seraient repropoés et restera à la version originale.

Un député UDC souhaite répéter ce qui a été dit. Le groupe UDC maintiendra également la seule invite proposée dans le rapport M 2202-A et se tiendra à cette position.

Un député Ve présente ses excuses pour son retard, puis soulève une question. Il n'a pas compris pourquoi cet objet est revenu à l'ordre du jour puisqu'il avait été « gelé » par la commission jusqu'à la mise en œuvre du PL sur la compensation, dont on souhaitait voir les effets. La décision du gel avait semble-t-il été prise à l'unanimité par la commission. Le député ne comprend donc pas pourquoi l'objet est « dégelé » alors qu'on ne sait pas comment la loi sera appliquée. Le président ne répondra pas à cette question.

M. Favre indique qu'Unireso a déjà entendu l'appel de la commission dans sa version revisitée (incitation d'Unireso à faire de la promotion pour les déplacements en famille). Une campagne pertinente est visible sur le site internet d'Unireso ainsi que sur une grande partie des véhicules de la flotte, elle indique tous les avantages dont les familles peuvent bénéficier sur le territoire d'Unireso. A ce stade, Unireso a donc bien entendu le message, après une insistance de longue durée pour la mise en place d'une telle campagne de promotion attirant du monde dans les transports publics. Cependant, le travail reste compliqué et la pédagogie devrait s'intensifier, comme discuté récemment à la commission. M. Favre a eu le même genre de débat en s'entretenant avec une association. M. Favre donne un exemple : les cartes famille annuelles à 30 F n'étaient pas connues de son interlocuteur, qui n'utilisait jamais les transports publics. Des efforts doivent donc être entrepris. Le reste appartient à la commission. Dans le contexte actuel, il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle loi votée. L'offre à Genève est la plus attractive de Suisse, voire même d'Europe, si l'on considère le pouvoir d'achat : les abonnements mensuels et annuels genevois sont moins chers que leurs équivalents berlinois, malgré le faible coût de la vie à Berlin. Il s'agit cependant de questions politiques. La gratuité pour les moins de 18 ans représente à elle seule plus de 16 millions de déficit supplémentaire (nouveau manque à gagner). Dans le contexte actuel, ce serait extrêmement compliqué et l'on se risquerait à rouvrir d'anciens débats qui ont lieu depuis

l'introduction de l'initiative 146 de l'AVIVO. En dernier recours, la nouvelle loi entraînerait une obligation de compenser ce manque à gagner. Vu l'automatisme de la nouvelle loi, ce manque à gagner ne pourrait en aucun cas être éventuellement compensé par quelques recettes supplémentaires, même si l'on sait déjà que de telles recettes supplémentaires ne viendraient pas forcément de la fréquentation. Actuellement, l'augmentation de la fréquentation n'est pas tant due à l'apport de nouveaux clients, mais plutôt à l'utilisation accrue que les gens font de leur abonnement.

Le président fait un résumé des trois amendements et sous-amendements sur lesquels la commission doit se prononcer. Avant la mise au vote, il lit l'amendement du groupe des Verts, distribué le 2 juin (seconde invite) : « à mettre en place, en concertation avec Unireso, une politique tarifaire des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre des déplacements de loisir, grâce à deux mesures :

- un ticket vaut pour deux personnes le soir dès 19 heures et le week-end ;
- gratuité pour les moins de 16 ans lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte. »

Le député Ve remercie d'avoir remis cette deuxième invite (invite originelle de la motion). Il rappelle que malgré les nombreuses auditions en commission et les réponses reçues, il n'a pas été possible d'estimer le potentiel de la mesure pour de nouveaux clients occasionnels des transports publics. Il pense qu'il s'agit d'une bonne solution, à la fois pour accueillir et convaincre des utilisateurs occasionnels (qui sinon ne prendraient pas les transports publics) et pour remplir les heures creuses aujourd'hui non utilisées. Il encourage les commissaires à soutenir cette seconde invite complémentaire à la première invite votée par la commission.

Un député PLR précise que son groupe a bien entendu les arguments évoqués, mais refusera de modifier ce qui est sorti de commission précédemment. Le PLR refusera donc toute invite au profit de l'invite originelle qui était proposée (celle se trouvant dans le rapport).

Le président met aux voix l'amendement du groupe des Verts :

Pour : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Contre : 9 (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Abstention : –

L'amendement du groupe des Verts est ainsi refusé.

Le président passe au troisième amendement, celui du groupe socialiste. Il s'agit d'une troisième invite, mais en l'absence de deuxième invite elle deviendrait la deuxième invite (nouvelle). Le président lit le texte de l'amendement : « à augmenter la subvention annuelle accordée aux opérateurs de transport afin de combler intégralement le manque à gagner engendré par les réductions tarifaires proposées par la seconde invite, et garantir a minima l'offre de prestations, calculée en places par kilomètres (PK), prévalant avant l'application des mesures prévues par la seconde invite ».

Un député S rappelle qu'il avait déposé cet amendement avant le vote de la nouvelle loi qui prévoit que toute baisse de tarif soit compensée par une augmentation de la subvention et qui stipule qu'on revienne a minima à l'offre en places/kilomètres de 2014. Il estime que le département et le canton sont censés respecter la nouvelle loi. Il retire donc son amendement.

Suite au retrait de cet amendement, le président passe au vote de la motion telle qu'elle était sortie de commission la première fois :

Le président met aux voix la motion 2202 :

Pour : 11 (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC 3 MCG)

Contre : 1 (1 Ve)

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 S)

La motion 2202 est ainsi acceptée.

Conclusion :

La majorité de la commission vous recommande de voter cette motion telle qu'amendée initialement en commission qui demande à Unireso un effort de promotion des offres existantes pour les jeunes et les familles.

Proposition de motion (2202-B)

pour l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les loisirs et en famille grâce à des tarifs attractifs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le taux de remplissage insatisfaisant des Transports publics genevois (15,3% en 2011), malgré une augmentation de l'offre et des passagers observée depuis plusieurs années ;
- la saturation du réseau aux heures de pointe ;
- le faible taux de personnes recourant aux transports publics pour se déplacer dans le cadre de leurs loisirs (15%), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- la quasi-stagnation du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour motif de loisirs (en 2000 : 76% TIM, 14% TP ; en 2010 : 71% TIM, 15% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- comparativement, l'évolution du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour se rendre à leur travail (en 2000 : 68% TIM, 25% TP ; en 2010 : 54% TIM, 36% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- le fort potentiel de développement de l'utilisation des transports publics, qui représentent 15% des déplacements, contre 41% en transport individuel motorisé, selon Mobilités 2030 ;
- le fait que les cartes journalières Unireso sont d'ores et déjà valables pour 2 personnes le week-end,

invite le Conseil d'Etat

à inciter Unireso à promouvoir les offres actuelles des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre de déplacements de loisirs.

Date de dépôt : 28 novembre 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Mathias Buschbeck

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les transports publics ont un grand potentiel inexploité à l'heure actuelle. En effet, les transports publics n'ont pas la cote pour les déplacements de loisirs. Tandis que la part des déplacements pour se rendre au travail en transport public passait de 25% à 36% entre 2000 et 2010, elle stagnait pour les déplacements de loisirs. Conséquence : dans l'écrasante majorité des cas, ces déplacements sont réalisés en transport individuel motorisé (71% pour les loisirs, contre 54% pour se rendre au travail). Cela concerne tant les déplacements en famille le week-end que les sorties en soirée.

L'orientation retenue en matière de tarification des transports publics n'est pas pour rien dans cette tendance. C'est prioritairement la fidélisation des clients qui est recherchée, grâce à une tarification encourageant fortement l'acquisition d'un abonnement et, par conséquent, peu favorable à l'utilisation sporadique, ce qui dissuade par exemple souvent les parents d'opter pour les transports publics en famille.

Aujourd'hui, il existe déjà la possibilité pour les familles d'acheter une carte junior CFF au tarif de 30 F permettant de voyager gratuitement avec les enfants de moins de 16 ans.

Il faut aujourd'hui étendre cette mesure en permettant à n'importe quel adulte de voyager avec un enfant de moins de 16 ans sans qu'il paie un second titre de transport ; cela encourage les déplacements en transport public pour les familles, qui n'auront pas à se tracasser avec des démarches administratives et bénéficieront d'une grande flexibilité.

Cette opération vise précisément les familles afin d'augmenter l'utilisation des transports publics en dehors des heures de pointe.

La deuxième mesure proposée - 1 ticket vaut pour 2 personnes le soir dès 19h et le week-end - vise quant à elle l'autre sous-utilisation des transports publics, soit la mobilité de loisirs.

Grâce à l'attractivité ciblée de ces avantages tarifaires, la fréquentation pourra augmenter pour rentabiliser l'offre des transports publics et optimiser l'usage des infrastructures. C'est également favoriser de nouveaux usagers, peu habitués à emprunter les transports publics, qui pourront opter pour ce moyen de transport au quotidien après l'avoir testé dans le cadre de leurs loisirs.

Malheureusement, aucun acteur aujourd'hui ne se sent responsable, d'un point de vue entrepreneurial, du développement de la demande sur cette offre existante. Les TPG considèrent que ce n'est pas dans leur contrat de prestations et se gardent donc de prendre des risques dans leur situation financière actuelle. Ils se tournent vers Unireso, qui arrive avec une précision redoutable à évaluer l'impact financier de la mesure au regard de la clientèle existante mais n'a aucun outil lui permettant d'évaluer les nouveaux clients potentiels. L'Etat, enfin, en l'absence de projections fiables, en conclut que la mesure n'est pas intéressante financièrement. Si la boucle est bouclée, c'est peut-être que l'on tourne en rond... Conclusion, il n'existe aucune volonté de chercher des solutions à la sous-utilisation des transports publics à certaines heures et sur certaines lignes, on préfère des bus vides et subventionnés au risque de les remplir un tant soit peu.

Saluons néanmoins la récente promotion faite des rabais aujourd'hui possibles en famille, qui s'inscrit dans la droite ligne du nouvel amendement voté par la commission visant « à inciter Unireso à promouvoir les offres actuelles des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre de déplacements de loisirs ». Malheureusement, la commission a fait le choix de supprimer toutes les autres invites, pourtant nullement incompatibles avec l'amendement proposé et bien plus ambitieuses. Les Verts vous proposent donc de rajouter à la motion adoptée en commission les invites d'origine.